



1 Motivation de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet de Contournement Est

La mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays entre Seine et Bray est liée à la réalisation de Contournement Est de Rouen – Liaison A28/A13.

- **Le rapport de présentation** intègre de façon explicite la réalisation de la nouvelle infrastructure et ne nécessite pas de mise en compatibilité.
- **Le projet d'Aménagement et de Développement Durable est cohérent avec la réalisation de la liaison A28-A13** qui n'est pas constitutive du projet territorial,
- **Le Document d'Orientation et d'Objectifs est incompatible avec le projet Contournement Est de Rouen – Liaison A28/A13.**
Certaines prescriptions entraînent une incompatibilité, notamment vis à vis du comblement des mares et de la destruction de zones humides. D'autres modifications sont apportées pour renforcer la compatibilité (mitage et foncier par exemple).
Il ne prévoit pas toutes les dispositions nécessaires en matière d'occupation et d'utilisation du sol dans le secteur concerné par le projet. **Il convient donc de mettre le document d'urbanisme en compatibilité.**

2 Dispositions prises pour la mise en compatibilité Document d'Orientation et d'Objectifs

Le Document d'Orientation et d'Objectif du SCoT du Pays entre Seine et Bray nécessite le renforcement des dispositions de manière à assurer sa compatibilité avec le projet de Contournement Est – Liaison A28-A13.

Par conséquent des mentions faisant explicitement référence aux projets d'infrastructures routières déclarés d'utilité publiques sont intégrées aux pages 20 à 23, 36, 42, 89 et 97.

Aide à la lecture pour le Document d'Orientation et d'Objectifs

« *La situation actuelle avant mise en compatibilité* » et « *La situation après mise en compatibilité* » sont présentées sous forme de tableau, en vis-à-vis l'un de l'autre, et classés selon axes et chapitres.

Les insertions ou modifications pour la mise en compatibilité du document sont insérées en gras et couleur dans la colonne « *Situation après mise en compatibilité* ».

Exemple d'insertion :

Dans ces espaces, les projets déclarés d'utilité publique portés par l'État...